

COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

20 décembre 2011

Suite aux agissements de Monsieur Aurélien HOUDET CASENEUVE à l'occasion des formalités d'inscription de la Transat Jacques VABRE 2011, une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de ce dernier.

La Commission Nationale de Discipline réunie le 20 Décembre 2011 a décidé :

1°) M. Aubin HOUDET CASENEUVE est sanctionné d'une interdiction de compétition pendant une durée de douze mois.